



Feuille de route pour le budget participatif de 2024 (*)

- **Etape 1 : Information et lancement de l'appel : début janvier 2024**

19 décembre 2023 : adoption du règlement 2024 par le Conseil communal. Le règlement communal et la feuille de route sont mis à disposition sur le site et sur la plateforme digitale.

Janvier 2024 : début de la phase d'information sur la plateforme digitale, les réseaux sociaux et le site internet. Un toutes-boîtes spécifique sera publié début janvier. Une réunion d'information sur le processus est organisée **le mercredi 17 janvier 2024** à l'école communale de Grez-centre à 19h30.

- **Etape 2 : Présentation orale (14 mars) et dépôt définitif des projets (1^{er} avril)**

La présentation orale des projets devant le Comité d'avis citoyen aura lieu **le jeudi 14 mars 2024** à partir de 16h30. Pour pouvoir être invités à cette présentation orale obligatoire, les porteurs de projets enverront la fiche d'identification au plus tard le **pour le vendredi 1^{er} mars à minuit**.

La date ultime pour le dépôt définitif des projets est fixée **au 1^{er} avril 2024 à minuit**.

- **Etape 3 : Analyse de faisabilité et pré-sélection des projets (du 2 avril au 03 mai 2024)**

Du 2 au 17 avril 2024 : screening des projets relatif à la recevabilité des projets et analyse de faisabilité des projets par l'administration.

Lundi 22 avril 2024 à 19h30 : réunion du comité d'avis citoyen.

- **Etape 4 : Votes par les citoyens (du 3 mai au 2 juin) via la plateforme digitale**

Les projets retenus seront soumis au vote pendant un mois.

- **Etape 5 : Résultats du vote et validation finale (du 3 juin à début juillet 2024)**

3 juin 2024 à 19h30 : réunion du comité d'avis citoyen pour avis final suite au vote. Transmission au Collège communal. Ce dernier dressera la liste définitive des projets sélectionnés selon les modalités du règlement. Validation finale au **Conseil communal de début juillet 2024**.

Dates-clés BP 2024

17 janvier (19h30) : réunion d'information sur le budget participatif 2024

1^{er} mars (minuit) : date limite d'envoi de la fiche d'identification des porteurs de projets

14 mars (16h30-22h00) : présentation orale des projets par les porteurs de projets

1^{er} avril (minuit) : date limite de dépôt des projets sur la plateforme digitale

3 mai au 2 juin : période de vote par les citoyens gréziens

Début juillet : validation finale par le Conseil communal

(*) il s'agit d'une feuille de route prévisionnelle susceptible d'être modifiée par décision du Collège communal. Les porteurs de projet seraient alors prévenus de ce changement.

